REPUBLIQUE FRANCAISE



DFPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

11 mars 2022

et qu'elle a été faite le

11 mars 2022

Oue le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 43

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 5

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2022_03_033

Objet:

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 ianvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain**: M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Eric PERTUS Montmirey-le-Montmirey-la-Ville: M. Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT

Supplées :

Absents excusés: Etrepigney: M. Laurent CHENU Rouffange: Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Raphaël TEMPESTA

Procurations de vote :

Mandants:

Mandataires:

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Affiché le 24/03/2022





APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU ID. 039-243900560-20220324-DCC2022_03_033-AU DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs recus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Raphaël TEMPESTA comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022.

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0



Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022



ID: 039-243900560-20220324-DCC2022_03_033-AU

Jura	Compte-rendu succinct	Le Président :	
	CONSEIL	M. Gérome FASSENET	
	COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Eric PERTUS	
Affiché le :	Séance du Mercredi 26 janvier 2022		

Personnes excusées/absentes:

Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER

Orchamps: M. Nicolas JOLY
Rouffange: Mme Aurore PLANCON
Serre les Moulières: M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 21h31.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Eric PERTUS comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021.

Voté à l'unanimité

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

 Convention d'objectifs et de moyens matériels et humains – gestion et suivi d'une équipe d'emplois verts entre la CCJN et Agate Paysages

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte de mettre en place une convention relative aux engagements respectifs entre les trois parties dans le cadre du conventionnement de l'Association AGATE PAYSAGES au titre de son agrément Ateliers et Chantiers d'Insertion;
- accepte les termes de ladite convention ;



- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier :
- autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

Validation de la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,36h : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet a raison de 9,41h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;

autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet a raison de 31,09h : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Suppression de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet et création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,13h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 29,71h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,13h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,96h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,29h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,21h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 25,79h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,09h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,47h hebdomadaire;

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022



ID: 039-243900560-20220324-DCC2022_03_033-AU

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,76h hebdomadaire;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,22h hebdomadaire;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 28,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,41h hebdomadaire;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

g. Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,47h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,54h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,70h hebdomadaire;



- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,38h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

h. Suppression de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 24,96h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 19,41h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 5,14h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 24.72h hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 19,47h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 17,05h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 3,96h hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 20,80h hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

 Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps noncomplet (12,81h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps non-complet (15,68h): suite à la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.



A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 15,68h hebdomadaire;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 12,81h hebdomadaire;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet (28h) : suite à la demande de l'agent

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps non-complet à raison de 28,00h hebdomadaire;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à temps complet;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

k. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps noncomplet (33,00h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps complet;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 33,00h hebdomadaire;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

 Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps noncomplet (29,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (34,50h)

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

 se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 34,50h hebdomadaire;



 supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 29,50h hebdomadaire;

 modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :

autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet (25,61h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps non-complet (25,61h) : suite à une promotion interne

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 25,61h hebdomadaire;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (29,39h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps noncomplet (29,39h) : suite à une promotion interne

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 29,39h hebdomadaire;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps noncomplet à raison de 29,39h hebdomadaire;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord :
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

 Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet : suite à une promotion interne

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet;



- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

p. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- · modifie le tableau des effectifs :
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

q. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- · modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

 r. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,50h hebdomadaire

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps noncomplet à raison de 24,50h;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité



 Suppression d'un poste d'animateur non-titulaire à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet;
- supprime, en conséquence le poste de non-titulaire d'animateur à temps complet;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

t. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet (12,50h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet à raison de 12,50h hebdomadaire;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

 Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications, après avis favorable du Comité Technique émis dans sa séance du 13 janvier 2022 et avis favorable du Bureau communautaire émis dans sa séance du 18 janvier 2022, après en avoir délibéré, :

- INSTAURE le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales selon les modalités définies ci-dessus;
- ADOPTE les propositions relatives aux conditions de modulation et de revalorisation des indemnités, ainsi qu'aux montants mentionnés dans la présente délibération;
- AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus;
- ACCEPTE les nouvelles modalités de calcul du Complément Indemnitaire Annuel (CIA);
- PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 27 janvier 2022 et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022



ID: 039-243900560-20220324-DCC2022_03_033-AU

 V. Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à la majorité (2 CONTRES / 4 ABSTENTION), le Conseil Communautaire décide <u>de ne pas s'opposer</u> à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023.

Voté à majorité

w. Débat sur les garanties prévoyance et santé

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire débat sur les garanties prévoyance et santé.

3. FINANCES

 Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du 1/4 des crédits au budget de l'exercice précèdent)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2022 ainsi que des Budgets Annexes 2022.

Voté à l'unanimité

b. Attributions de compensations provisoires 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.



PROPOSITION AC Provisous 2022			\$0.00 €	
COMMUNE	population DGF 2019	RECETTES	DEPENSES	AC PROVISOIRE 2022
BRANS	233	603500€	20970006	34 935 00 6
COURTEFONTAINE	267	15 140 €	71 030 00 €	E 890 D0 €
DAMMARTIN MARPAIN	364	390100€	32.760,00€	28 949 D1 6
DAMPIERRE	1209	12574600 E	13601000€	9 736 00 €
ETREPIGNEY	439	443100 €	30 S10 OD E	_ 34.070.016
EVANS	653	38.595.00 €	53 770 00 E	20 175 00 €
RAISANS	1258	39 739.00 €	11322000€	73 481.0) €
GENDREY	415	78 464 (D E	4005000€	3€ 434 00 €
A DADDE	232	30,930,00 €	21330009	0 (A1 II) #
A REPTEMPE	225	11 857.00 €	20 250 00 E	₽ 393 00 €
LOUVATANCE	307	2679900€	963000@	17 1.59 01 €
MONTEPLAIN	142	290200€	1279000€	9 972 00 6
MONTMIREY LA VILLE	293	3)9(0) €	17370000	
MONTMIREY LE CHÂTEAU	210	11 954 00 €	28,900,000 €	- 6945(0)€
MUTICINEY	291	205700€	17 190 00 €	15 133 00 €
OFFLANGES	227	531100€	3043000E	_ 15 139 00 €
ORCHAMPS	1347	4357200 €	103 230 00 €	_ 59 658.00 €
OUCNEY	384	811400€	34.560,00€	- 25 445 00 €
OUR	346	492100€	13 140 00 €	. 8 219 00 €
PAGNEY	341	36 169 00 €	31,590,00€	15 422 00 6
PLUMONT	112	20100€	30030000	
RANCHOT	494	11 725.00 €	44 460 00 €	- 32 735 09 €
RANS	556	30 90-1 00 €	5004000E	_ 19 136 00 €
ROMAIN	219	627.00 €	971000 £	10 023 00 €
ROUTEFANCE	10%	657 00 €	973000E	- 9 DGI 00 6
SALANS	600	273900€	5400000€	- 51 261 00 (
SALIGNEY	201	25500 €	17 \$3000€	. 17 565.00 €
SERMANGE	365	1500600 €	23290002	_ 00 118 1
SERRE-LES-MOULIERES	207	254600€	1869000€	
TAXENNE	315	2576⊞€	3035000€	_ T734.00€
THERVAY	421	12 046 00 €	37 \$90 00 €	25 844 00 €
VITREEN	299	21 14800 €	3691000€	_ 5 762 DD 6
TOTAL AC PROV 2022	12102	579 715,00 €	1 039 180.00 €	_ 509 46S.M €
		48 €	906	- 436

A la majorité (4 CONTRES / 4 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe provisoirement le montant des attributions de compensations ci-dessus au titre de l'exercice 2022;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Monsieur Stéphane ECARNOT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et ses annexes qui se décompose comme suit :
 - Annexe 1 un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat avec des fiches actions;
 - Annexe 2 les fiches descriptives (fiches projets, fiches actions);
 - Annexe 3 Une maquette financière annuelle ;
 - Annexe 4 Contribution des établissements publics et opérateurs.
- autorise Monsieur le Président à signer ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et tout acte afférent à ce dossier;

Recu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022



ID: 039-243900560-20220324-DCC2022_03_033-AU

autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. PLUI

a. Débet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire a débattu du diagnostic et état initial de l'Environnement et du projet de PADD.

Séance levée à 21h24.

6. QUESTIONS DIVERSES

a. Mutualisation des services : pôle de remplacement des secrétaires de mairies

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est difficile de remplacer les secrétaires de mairies quand elles son absentes (congés, arrêts maladies, ...) notamment dans les petites communes. L'idée est que la Communauté de Communes crée un poste administratif pour faire du remplacement au sein des mairies. Au niveau de la cotisation au service mutualisé, plusieurs possibilités : la première, pourrait être le coût de l'agent et que ce coût soit divisé par habitant et faire un ratio par commune ou la deuxième possibilité pourrait être le coût de l'agent qui serait ensuite divisé par habitant et faire payer la moitié du coût toutes les communes et ensuite l'autre moitié du coût, faire payer uniquement les communes qui utilisent le service mutualisé.

Une enquête auprès des communes va pouvoir être envoyé afin de recenser dans un premier temps les besoins des communes. Il ajoute que pour l'instant, le Foyer Logement a exprimé son souhait d'avoir besoin du service.

Il demande l'avis au Conseil!

L'avis du Conseil serait plutôt de partir sur une personne (un poste) pour l'instant et au niveau de la cotisation, la moitié du coût de l'agent payée par toutes les communes et que l'autre moitié, soit facturée uniquement aux communes qui utilisent le service.

Le Président indique qu'il faut trouver une clé de répartition et qu'il est nécessaire d'aborder ce point dans une prochaine Commission nº 1.

Lencement des études de faisabilités pour le Pôle éducatif de la Valibe de l'Ognon et du Pôle éducatif à Fraisans

Le Président informe qu'il convient de mettre en place une convention avec le CAUE. Ensuite, il faudra décider si la CCJN délègue ou non sa maîtrise d'ouvrage.

Lancement d'une étude de faisabilité pour une salle omnisport

Le Président informe qu'aujourd'hui tous les créneaux du gymnase à Fraisans sont occupés et qu'il y a encore des demandes d'associations. Une étude de faisabilité est à prévoir pour une éventuelle salle omnisport qui viendra en complément du gymnase.

M. Eric PERTUS Commune de MONTMIREY-LA-VILLE Le Président, Gérome FASSENET



